



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 12 août 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

#### **RÉSOLUTION: 2024-08-286 / PLACE AUX JEUNES ARTHABASKA -DEMANDE DE PARTENARIAT 27E EDITION**

**CONSIDÉRANT QUE** Place aux Jeunes Arthabaska est une association dont la mission consiste à favoriser l'attraction, l'intégration et l'enracinement des jeunes de 18-35ans en région;

**CONSIDÉRANT** le programme développé par Place Jeunes d'Arthabaska est en étroite ligne de la planification stratégique de la MRC d'Arthabaska (destinations 2025)

**CONSIDÉRANT QUE** Place aux Jeunes d'Arthabaska constitue une association étant au cœur de la mobilisation majeure des acteurs et ressources du milieu pour la migration des jeunes professionnelles dans les communautés rurales;


**CONSIDÉRANT QUE** la demande de partenariat de la PAJ-Arthabaska adressée à la municipalité de Saint-Valère dans le cadre de l'organisation de sa 27<sup>e</sup> -ème édition

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **QUE** le conseil accepte de participer financièrement à la réalisation du mandat de la PAJ-Arthabaska pour un montant de 250\$;
- **QU'UNE** copie de cette résolution soit transmise à la direction du CJE Arthabaska.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 14 août 2024.

  
Karl Peguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier